

**COMMUNICATION DE L'HONORABLE PREMIER VICE-PRESIDENT DU  
SENAT LORS DE LA 151EME ASSEMBLEE DE L'UNION  
INTERPARLEMENTAIRE TENUE A GENEVE DU 19 AU 23 OCTOBRE  
2025.**

**Thème :** Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise

**Excellences ;**

**Honorable Président de l'Assemblée et Vice-Président l'Union Interparlementaire ;**

**Excellences Honorables Présidents des Parlements**

**Honorables Parlementaires**

1. Permettez-moi de prime abord de remercier le Bon Dieu qui nous a accompagné jusqu'à cette belle ville de Genève où se tient cette Assemblée générale de l'Union Interparlementaire. Permettez-moi, encore une fois de vous transmettre les salutations des Très Honorables Présidents des Chambres du Parlement du Burundi qui ont été empêchés indépendamment de leur propre volonté.
2. Le Burundi, marqué au cours de ces dernières années par des crises récurrentes notamment :
  - les conflits armés,
  - les catastrophes naturelles,
  - les déplacements internes et externes de population et les entrées massives des réfugiés venus de la RDC, s'est engagé à respecter et à promouvoir les normes humanitaires et soutenir l'action humanitaires en période de crise.
3. Pour faire face à ces différents types de crises, le Burundi coopère avec les acteurs nationaux et internationaux pour
  - protéger les populations vulnérables et
  - garantir l'accès à l'aide en toute impartialité,
  - apporter des réponses aux diverses crises que ce soient des catastrophes naturelles, des pandémies ou des crises des réfugiés :
    - Inondations de 2023–2024 : accueil des déplacés, mobilisation des aides d'urgence, collaboration avec le PAM et l'UNICEF.
    - Crise des réfugiés : retour volontaire et réinsertion des Burundais rapatriés avec l'appui du HCR.

- Accueil des réfugiés venus de la RDC.
  - Lutte contre les épidémies : soutien à la vaccination et aux soins avec l'OMS et MSF.
4. De même, le Burundi observe ses engagements diplomatiques et régionaux par :
- sa participation aux initiatives régionales de gestion des crises (EAC et Union Africaine) ;
  - son soutien aux principes humanitaires de neutralité, d'impartialité, d'indépendance ;
  - son engagement dans les missions de paix en Somalie, RDC et ailleurs.
5. Quant au Parlement du Burundi, il met en œuvre ses missions constitutionnelles en rapport avec les actions humanitaires à travers cinq volets :
- a. Contrôle de l'action gouvernementale :
- Exiger des rapports du gouvernement sur la gestion des crises humanitaires;
  - Organiser des auditions parlementaires des ministres concernés dont ces actions rentrent dans leurs attributions (Solidarité, Intérieur, Défense, Santé, etc.).
  - Encadrement des élus des commune
  - Veiller à la bonne utilisation des fonds d'urgence et de l'aide internationale.
- b. Production législative adaptée ;
- Adopter ou réviser des lois conformes au droit international humanitaire (DIH).
  - Légiférer sur :
    - la protection des civils, des déplacés et réfugiés,
    - la gestion des catastrophes naturelles,
    - les sanctions contre les violations humanitaires.
- c. Appui budgétaire et logistique:
- Voter des budgets suffisants pour les actions humanitaires, la protection civile et la Croix-Rouge du Burundi.
  - Suivre l'exécution du budget humanitaire et les engagements internationaux.
- d. sensibilisation et de plaidoirie pour mobiliser l'opinion publique et les partenaires internationaux ;
- e. Collaboration avec les acteurs humanitaires:
- Faciliter le travail des ONG, agences onusiennes et sociétés nationales.
  - Participer aux plateformes nationales de coordination humanitaire à travers les réunions multisectorielles.
6. Pour terminer, je remercie l'Union Interparlementaire pour le choix d'un sujet intéressant pour ce débat car il soulève un sujet d'actualité où ces principes du

droit humanitaire interpellent tous les pays à la solidarité pour soutenir les pays affectés par ces crises.

**Je vous remercie**